

Renforcement reporting de durabilité : CSRD et ESRS

ECL #135

La directive européenne CSRD sur le reporting de durabilité des sociétés (Corporate Sustainability Reporting Directive) et les normes européennes d'informations de durabilité ESRS (European Sustainability Reporting Standards) s'appliquent **progressivement depuis cette année**. Elles viennent en **remplacement de la NFRD** (Non Financial Reporting Directive) qui avait introduit la **DPEF** (Déclaration de Performance Extra-Financière). Leurs **objectifs principaux** sont d'**harmoniser le reporting de durabilité des entreprises et d'améliorer la disponibilité et la qualité des données ESG publiées** (Environnementales, Sociales et de Gouvernance). Elles sont mises en œuvre dans le cadre du Pacte Vert pour l'Europe.



La **directive CSRD a été publiée le 16 décembre 2022**, puis **transposée en droit français par l'ordonnance du 6 décembre 2023 et le décret du 30 décembre 2023**. Elle est complétée le 22 décembre 2023 par la publication au journal officiel européen des 12 normes ESRS tout-secteur.

Calendrier d'application et entreprises concernées

La CSRD est étendue à un périmètre bien plus large que la NFRD avec une mise en œuvre progressive sur plusieurs années :

Catégories d'entreprises	Exercice de référence	Premier reporting
Grandes entreprises européenne et non européenne vérifiant les seuils de la NFRD : <ul style="list-style-type: none"> > 500 salariés > 50 M euros de CA * > 25 M euros de total de bilan * 	2024	2025
Autres grandes entreprises européennes et non-européennes (qui ont au moins deux des critères suivants) : <ul style="list-style-type: none"> > 250 salariés > 50 M euros de CA * > 25 M euros de total de bilan * 	2025	2026
PME cotées sur marché réglementé européen : Toutes les PME UE et non-UE cotées sur un marché réglementé européen, sauf les micro-entreprises	2026 – Possibilité de reporter à 2028	2027- Possibilité de reporter à 2029
Autres grandes entreprises non-européennes : <ul style="list-style-type: none"> CA européen > 150 M euros Une filiale ou succursale basée dans l'Union Européenne 	2028	2029

* Actualisation des seuils sur la base du décret n° 2024-152 du 28 février 2024 relatif à l'ajustement des critères de taille pour les sociétés et groupes de sociétés

ESRS : normes européennes de reporting de durabilité

Les **ESRS**, adoptées dans le cadre de la mise en place de la CSRD, **visent à harmoniser et standardiser la présentation des informations non financières au niveau Européen**. Elles sont définies par l'EFRAG. Elles sont **composées de normes tout-secteur (publiées)**, de **normes sectorielles (à venir)** et de **normes spécifiques pour les PME cotées (à venir)**. Elles seront complétées par des normes spécifiques à certaines sociétés non-européennes.

Normes tout-secteur				Normes sectorielles	Normes PME		
Normes transversales	Normes thématiques			A venir Prévues en juin 2024, report possible de 2 ans (Proposition de la Commission européenne)	A venir		
	Environnement	Social	Gouvernance				
ESRS 1 : Exigences générales	ESRS E1 : Changement Climatique	ESRS S1 : Effectifs de l'entreprise	ESRS G1 : Conduite des affaires				
ESRS 2 : Informations générales à publier	ESRS E2 : Pollution	ESRS S2 : Travailleurs de la chaîne de valeur					
	ESRS E3 : Ressources aquatiques et marines	ESRS S3 : Communautés touchées					
	ESRS E4 : Biodiversité et écosystèmes	ESRS S4 : Consommateurs et utilisateurs finaux					
	ESRS E5 : Utilisation des ressources et économie circulaire						

Les informations communiquées par l'entreprise doivent être certifiées par un commissaire aux comptes ou par un organisme tiers indépendant (OTI) accrédité.

Un principe de double matérialité

Le rapport de durabilité CSRD est basée sur le **principe de la double matérialité** :

- **La matérialité financière** : elle prend en compte les impacts positifs (opportunités) et négatifs (risques) générés par l'environnement économique, social et naturel sur le développement, la performance et les résultats de l'entreprise.
- **La matérialité d'impact** (dite également matérialité socio-environnementale) : elle prend en compte les impacts négatifs ou positifs de l'entreprise sur son environnement économique, social et naturel.

Les parties prenantes sont ainsi au cœur de l'analyse de double matérialité.

Comment se préparer pour une mise en œuvre réussie ?

Actuellement, **près de 12 000 entreprises sont concernées par la NFRD**. Elles seront **plus de 50 000 couvertes par la CSRD**. Dans tous les cas la CSRD qui généralise la publication d'informations extra-financières représente un changement majeur pour les entreprises.

Les actions clés

DIAGNOSTIC

- **Réaliser un diagnostic** sur l'ensemble des pratiques et données existantes, notamment en capitalisant sur les rapports réalisés (Déclaration de Performance Extra-Financière, Stress test climatique ...), pour identifier les écarts par rapport aux exigences de reporting de la CSRD
- **Evaluer la matérialité par rapport aux différents critères** pour sélectionner les indicateurs nécessaires parmi les près de 1200 indicateurs des normes ESRS

PROJET

- **Définir une feuille de route et travailler en mode projet** en impliquant toutes les parties prenantes internes

CHANGE

- **Développer de nouvelles compétences et expertises** tenant compte de la complexité et de la diversité des sujets (cf les thèmes des normes ESRS) et accompagner les équipes dans ce changement
- **Mettre en place une fonction transverse garante des enjeux de durabilité**, capable de dialoguer avec l'ensemble des fonctions de la chaîne de valeur de l'entreprise (CODIR, produits, commercial, gestion, finance, actuariat, risques, IT, achat, RH ...)

DATA

- **Adapter les outils de production et de collecte des données** extra-financières, tout en veillant à **s'assurer de leur fiabilité et de leur qualité**
- **Collecter les données pour renseigner les indicateurs et reporting attendus**

CONFORMITE

- **Préparer et mettre en œuvre la vérification et la validation du reporting CSRD** en impliquant le contrôle interne, l'audit et les organes de gouvernance

TRANSFORMATION

- **Exploiter le reporting CSRD** pour une transformation continue plus responsable

Les équipes **Cometh Consulting** peuvent vous **accompagner de manière personnalisée dans cette transition** en mettant à **vos dispositions notre expertise des enjeux RSE** et nos **connaissances approfondies des secteurs assurance, protection sociale et santé**.

CONFORMITE REGLEMENTAIRE - DATA MANAGEMENT - GESTION DE PROJET - FORMATION & SENSIBILISATION

RENDEZ-VOUS PROCHAINEMENT POUR UN NOUVEL ÉCLAIRAGE...
N'HÉSITÉZ PAS À NOUS CONTACTER POUR VOS BESOINS D'ACCOMPAGNEMENT.

Cabinet de conseil en Organisation et Systèmes d'Information
Créer de la valeur et s'engager sur la réussite
Ensemble.

